



**Département du Calvados**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
**De LION-sur-MER (14780)**

CCA 2026-05- 1 sur 3

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 19 mai 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, présidente,*

Date de la convocation : 13/05/2026
Nombre de membres en exercice : 9
<b>Présents : 8 :</b> Magali SAINT, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Dominique DEBISE, Eva SIX, Jacqueline SAINT-YVES, Yves LESIEUX, Agnès DOUCHIN
<b>Votants : 9</b> Paul BESOMBES donne pouvoir à Magali SAINT
<b>Absent(es) excusé(es) : 1</b> Paul BESOMBES
<b>Secrétaire de séance :</b> Patricia ROSALIE

**Objet :** Election du vice-président du Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'article R.123-7 du Code de l'action Sociale et des Familles ;  
Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;  
Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;  
Considérant que Madame Patricia ROSALIE de la liste « Agir Ensemble Pour Lion » et Madame Eva SIX de la liste « Lion Autrement » se portent candidates à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;  
Conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection par vote à bulletins secrets du Vice-Président du CCAS :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

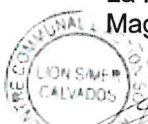
Nombre de bulletins dans l'urne	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	5

A OBTENU :

- Madame Patricia ROSALIE : 7 voix
- Madame Eva SIX : 1 voix

Madame Patricia ROSALIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S et immédiatement installée.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture  
014-261401285-20260519-CCA26-05-1-3-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026